Envoyé en préfecture le 27/12/2025
Reçu en préfecture le 27/12/2025
Publié le
ID : 035-213503071-20251127-2025DCM66-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 21/11/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 12
votants : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Hélène FRÉNOY, Maire.

Etaient présents : Philippe TESSIER, Diane ACHTEN, Yannick MASSÉ (Adjoints), Christine DEMAY, Jean-Claude HARLÉ, Mireille LEVACHER, Colette PIEL, Madeleine PIEL, Michel POULNAIS, Jean-Jacques ROUAULT, Valérie URVOY.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François RENAIS a donné pouvoir à Marie-Hélène FRÉNOY
Célia BOUVIER a donné pouvoir à Philippe TESSIER
Vivien HANOT a donné pouvoir à Diane ACHTEN

Mme Colette PIEL a été élue Secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-66 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ST MÉEN MONTAUBAN : Groupement de commandes « balayage et nettoyage voirie »
Inscrit à l'ordre du jour

Philippe TESSIER rappelle que la commune de SAINT-PERN a délibéré en 2021 pour adhérer au groupement de commandes relatif au balayage et nettoyage de la voirie et des abords des complexes communaux. Ce marché arrive à échéance en février 2026 et la Communauté de Communes le prolonge à titre exceptionnel par accord-cadre pour une durée de 4 mois soit jusqu'au 16 juin 2026 afin d'assurer la continuité du service dans l'attente de la notification du nouveau marché.

VU la proposition de création d'un groupement de commandes pour lancer une nouvelle consultation pour des prestations de balayage et de nettoyage de la voirie et des abords de complexes,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes présenté par la Communauté de Communes Saint-Méen/Montauban,

Le Conseil Municipal, après délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité :

D'APPROUVER la constitution du groupement de commande pour lancer une consultation concernant des prestations de balayage et de nettoyage de la voirie et des abords de complexes ;
D'ADHÉRER au groupement de commandes de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban ;
D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du dit groupement de commandes,
DE DÉSIGNER la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban en tant que coordonnateur du groupement,
D'AUTORISER Madame la Maire à signer la dite convention et les documents se rapportant à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,
Le Registre dûment signé,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

